SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2027-2028-2029

Avis public est par la présente donné par le soussigné que le Conseil de la Ville de Montréal-Est adoptera le programme triennal d'immobilisations pour les années 2027, 2028 et 2029 lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le mercredi 11 novembre 2026 à compter de 19 h 05 à l'Hôtel de Ville de Montréal-Est au 11370, rue Notre-Dame Est.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations.

Cet avis est donné conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 2 NOVEMBRE 2026.

Me Olivier Pelletier
Greffier